

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité a demandé l'approbation de sa proposition pour ses exigences en matière de revenu, ses dépenses et ses frais pour l'année 2018.

Soyez mieux renseigné. Donnez votre opinion.

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) a demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) d'approuver sa proposition quant à ses exigences en matière de revenu, à ses dépenses et aux frais qu'elle facture depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette proposition s'inspire du plan d'activités 2018-2020 de la Société, approuvé par le ministre de l'Énergie le 19 mars 2018. La SIERE sollicite également les approbations suivantes :

- une exigence en matière de revenu net de 190,8 millions de dollars en 2018, qui comprend la proposition d'une enveloppe de dépenses en immobilisations de 26,6 millions
- les frais d'utilisateur qu'elle facture, qui s'élèvent à 1,2402 \$ par mégawattheure (MWh) pour les clients canadiens et à 1,0115 \$/MWh pour les clients étrangers depuis le 1^{er} janvier 2018, ce qui représente des hausses respectives de 1,8 % et de 2,5 % par rapport aux frais approuvés pour l'année précédente
- de calculer les frais d'utilisateur qu'elle facture à la lumière des données qu'elle reçoit des distributeurs d'électricités concernant la quantité de production décentralisée d'énergie sur le territoire qu'ils desservent
- de redonner ou de facturer aux intervenants sur le marché la différence entre les frais d'utilisateur de la SIERE approuvés par le CEO en 2018 et les frais d'utilisateur temporaires payés
- de continuer de garder une réserve d'exploitation de 6 millions de dollars et de redonner aux intervenants sur le marché 1,4 million de dollars, somme constituant le surplus de cette réserve
- de continuer de facturer des frais d'inscription pouvant atteindre 10 000 \$ par proposition, pour la passation de marchés liés à l'alimentation électrique et à la capacité en énergie électrique, notamment à la conservation et à la gestion de la charge
- de continuer de facturer des frais de participation au marché de 1 000 \$

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La CEO tiendra une audience publique en vue d'examiner la demande de la Société. Elle examinera les pièces déposées par la SIERE, l'interrogera sur ses propositions et permettra aux particuliers et aux groupes qui souhaitent y participer de présenter des preuves, d'interroger l'entreprise et de présenter leurs arguments quant à l'approbation de ses requêtes. À la fin de l'audience, elle déterminera si l'exigence en matière de revenu, les dépenses et les frais proposés par la SIERE ainsi que les approbations sollicitées devront être accordées.

La CEO est un organisme public indépendant et impartial. Elle rend des décisions qui servent l'intérêt public. Son but est de promouvoir un secteur d'énergie viable et rentable financièrement qui vous offre des services énergétiques fiables à un coût raisonnable.

SOYEZ RENSEIGNÉ ET DONNEZ VOTRE OPINION

Vous avez le droit de recevoir des renseignements concernant cette requête et de participer au processus.

- Vous pouvez dès maintenant consulter la requête de la SIERE sur le site de la CEO.
- Vous pouvez présenter par écrit des observations qui seront examinées durant l'audience.
- Vous pouvez participer activement à l'audience (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous d'ici le **18 juin 2018**, sinon l'audience sera entamée sans votre participation et vous ne recevrez aucun autre avis concernant cette instance.
- Vous pourrez passer en revue la décision rendue par la CEO et ses justifications sur son site Web, à la fin du processus.

SOYEZ MIEUX RENSEIGNÉ

Le numéro de ce dossier est **EB-2018-0143**. Pour en savoir plus sur cette audience, sur les démarches à suivre pour présenter une lettre de commentaires ou pour devenir un intervenant, consultez www.oeb.ca/fr/participez. Depuis cette page Web, vous pouvez aussi entrer le numéro de dossier **EB-2018-0143** pour consulter tous les documents liés à ce dossier. Vous pouvez également adresser vos questions à notre centre de relations aux consommateurs, au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ÉCRITES OU ORALES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : orale et écrite. La SIERE a déposé une requête d'audience écrite. La CEO étudie actuellement cette requête. Si vous pensez qu'une audience orale doit avoir lieu, vous pouvez écrire à la CEO pour en expliquer les raisons, au plus tard le **18 juin 2018**.

CONFIDENTIALITÉ

Si vous présentez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu des documents que vous allez déposer auprès de la CEO seront versés au dossier public et publiés sur le site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse personnelle et votre adresse courriel seront gardés confidentiels. Si vous êtes une entreprise, tous vos renseignements demeureront accessibles au public. Si vous faites une requête de statut d'intervenant, tous vos renseignements seront du domaine public.

Cette audience sera tenue en vertu du paragraphe 25(1) de la Loi de 1998 sur l'électricité, L.O. 1998, chapitre 15 (annexe A).